



PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1^{ère} édition - 2020

► Check-list : Où en êtes-vous par rapport à la promotion de la sécurité dans votre établissement ?

Cette check-list a pour objectif de faire un état de la ***culture de la sécurité au sein de l'établissement***. Il s'agit donc de ***positionner l'école et son engagement dans sa démarche de promotion de la sécurité***¹. La check-list est divisée en 3 parties, relatives aux 3 phases de la mise en place du processus :

- La phase de « **pré-processus** » concerne l'état de la situation dans l'école, la préparation et les choix des interventions. On y aborde les critères relatifs à l'idée de promouvoir la sécurité à l'école et les principes qui animent cette idée.
- La phase de « **processus** » concerne la mise en place des interventions nécessaires à la promotion de la sécurité et à la prévention des traumatismes.
- La phase de « **post-processus** » qui aborde le suivi, les résultats et l'évaluation des interventions mises en place.

Remarques :

une date de remplissage des phases de la check-list est proposée afin de pouvoir suivre l'évolution du processus. Cette check-list peut être réutilisée au fur et à mesure de l'avancement de la démarche (bilan au temps zéro, 6 mois après le début de la démarche, 1 an après, etc...). Les éléments de la check-list peuvent être ainsi (ré)évalués au cours du temps...



LE PRÉ-PROCESSUS : LA PRÉPARATION ET LE CHOIX DES INTERVENTIONS

→ DATE DE REMPLISSAGE DU DOCUMENT :

→ La préparation des interventions	😊 - ☹️	Commentaires (et perspectives)
La communauté scolaire (direction, enseignants, personnel technique, élèves, parents...) reconnaît qu'il existe une relation entre bien-être et santé, et promotion de la sécurité et prévention des traumatismes.		
Un groupe de travail rassemblant les différents acteurs internes et externes de l'école, est mobilisé autour de la mise en place d'un processus (de type « analyser, mettre en œuvre, évaluer ») de promotion de la santé et de la sécurité à l'école.		
Une analyse de la situation en matière de sécurité et bien-être a été réalisée (à l'aide d'outils validés, comme par exemple, la matrice de Haddon ou le guide de concertation Déparis...).		
Cette analyse permet de disposer d'informations sur :		
• Les connaissances des règles de sécurité en vigueur dans l'école par les différents acteurs ;		
• L'importance du problème en termes de nombre de déclaration d'accidents scolaires, de causes, de jours d'absence pour les élèves ;		
• Des observations touchant l'organisation, la qualité des installations électriques, les locaux et les services, les substances dangereuses, les abords de l'école...		
• Les lieux à risque de traumatismes existant dans l'école ;		
• Les facteurs de risques de traumatismes existant dans l'école relatifs à l'environnement physique, technique, relationnel, aux comportements, aux attitudes...		
• Les pratiques pédagogiques mises en place auprès des élèves pour apprendre la santé et la sécurité personnelle ;		
• Les pratiques des adultes entourant les enfants en matière de promotion de la sécurité et d'application des règles de sécurité et le climat social et relationnel de l'école.		
→ Le choix des interventions	😊 - ☹️	Commentaires (et perspectives)
Des priorités en matière de promotion de la sécurité - santé et de prévention des traumatismes ont été identifiées et validées par les membres de la communauté scolaire.		
Pour chacune des priorités, les solutions potentiellement retenues ont fait l'objet d'une discussion et d'une validation par les membres de la communauté scolaire.		
Un comité de mise en œuvre composé des différents acteurs de la communauté scolaire existe et conduit la démarche de promotion de sécurité et de prévention des traumatismes selon un calendrier (planification).		
Le comité se fait aider par des services ressources qui ont des compétences en gestion, conduite de projet et management participatif, mais aussi des connaissances à la fois sur la prévention des traumatismes et les déterminants de la sécurité, de la santé et du bien-être à l'école.		
Des ressources humaines et/ou financières sont attribuées spécifiquement à cette démarche.		



LE PROCESSUS : LA MISE EN PLACE D'INTERVENTIONS

→ DATE DE REMPLISSAGE DU DOCUMENT :

→ La mise en place d'interventions	😊 - ☹️	Commentaires (et perspectives)
La démarche de promotion de la sécurité et de prévention des traumatismes est inscrite dans le projet d'établissement et dans le projet pédagogique.		
Un plan de communication existe afin de faire connaître à l'ensemble des acteurs de la communauté scolaire :		
• La place de la promotion de la sécurité et de la prévention des traumatismes dans le système de valeur de l'école ;		
• L'influence de la promotion de la sécurité dans le choix et la réalisation des autres projets, dans les choix organisationnels, technologiques, matériels et d'équipements, pédagogiques...		
• Le rôle que chacun peut jouer dans ce domaine ;		
• Les actions qui sont menées pour promouvoir la sécurité et la santé de tous les membres de la communauté scolaire.		
Les solutions/interventions retenues sont déclinées en objectifs concrets et mesurables à atteindre.		

LE POST-PROCESSUS : LE SUIVI, LES RÉSULTATS ET L'ÉVALUATION DES INTERVENTIONS

→ DATE DE REMPLISSAGE DU DOCUMENT :

→ Le suivi, les résultats et l'évaluation des interventions	😊 - ☹️	Commentaires (et perspectives)
La mise en place des interventions fait l'objet d'un suivi de la part d'un comité de mise en oeuvre ou d'un groupe de travail.		
Les interventions font l'objet d'une évaluation :		
• des processus mis en place ;		
• des résultats obtenus.		



Notes

Les informations ci-dessous font référence aux appels de note dans le texte de cette fiche.

1 - La culture de la sécurité se définit comme « un ensemble de manières de faire et de manières de penser largement partagées par les acteurs d'une organisation à propos de la maîtrise des risques les plus importants liés à ses activités ». « Lorsqu'une entreprise met en place une politique de prévention, son objectif premier est bel et bien de réduire au maximum les accidents [...] et d'encourager un comportement sûr et sain chez l'ensemble des membres [...]. Pour ce faire, il faut d'abord identifier, répertorier et évaluer tous les risques, liés aux processus et aux activités [...], afin de planifier et de mettre en œuvre dans un second temps les mesures de prévention [...] qui s'imposent ». Définition et explications issues du site de l'Institut pour une Culture de Sécurité industrielle (ICSI), accessible via <https://www.icsi-eu.org/fr/qu-est-ce-la-culture-de-securite-icsi.p183.html> et du site Prevent, accessible via <https://www.prevent.be/fr/theme/culture-de-pr%C3%A9vention> (Derniers accès le 11/03/2020)